

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-165

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNES DE HAUTE-SAVOIE - MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE RACCORDEMENT DE NOUVEAUX USAGERS - LOT N°1 - AVENANT N°1 AU ME 18 081 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES PORCHERON / HTB SERVICES / CECCON

Exposé du Président,

Par marché N° ME 18 081 en date du 8 juin 2018, le SYANE a confié au groupement d'entreprises PORCHERON / HTB SERVICES / CECCON, la réalisation de travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité dans le cadre de raccordement de nouveaux usagers sous maîtrise d'ouvrage du SYANE, conformément au contrat de concession avec ENEDIS.

Le montant maximum initial du marché s'élève à 600.000,00 € H.T.

Dans le cadre de l'exécution du marché, et compte-tenu du nouveau de contrat de concession de 2020 prévoyant un élargissement de la maîtrise d'ouvrage du SYANE concernant la réalisation des raccordements, il est nécessaire de modifier le montant maximum du marché.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 90.000,00 € H.T., soit une incidence de 15 % sur le montant du marché initial.



La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 7 octobre 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

